

Parlons d'argent! L'exploitation financière



par la Commission des services financiers
et des services aux consommateurs
du Nouveau-Brunswick

Avez-vous l'un ou l'autre des problèmes courants suivants?

J'ai du mal à payer mes factures parce que je les trouve difficiles à comprendre.

Je n'ai pas assez confiance pour prendre seul des décisions financières.

Je ne comprends pas les décisions financières que quelqu'un d'autre prend à ma place.

Je fais des prêts ou des cadeaux qui dépassent mes moyens.

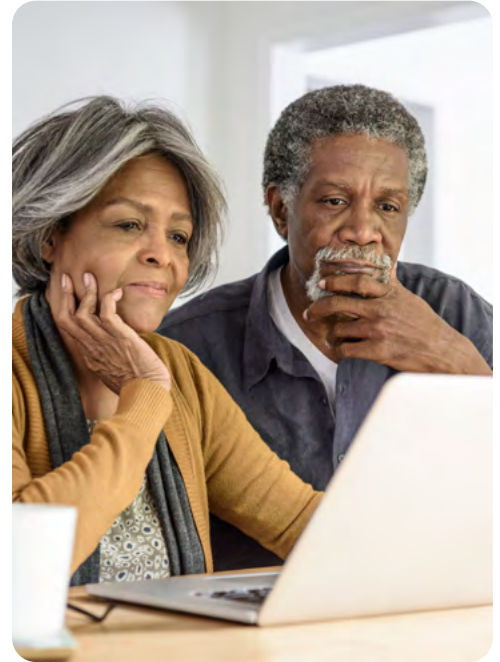
Mes enfants ou d'autres personnes de mon entourage exercent des pressions sur moi pour que je leur donne de l'argent.

Des gens m'appellent ou m'envoient du courrier pour me demander de l'argent.

Quelqu'un a accès à mes comptes et en retire de l'argent.

Quelqu'un encaisse ma pension ou mes autres chèques ou assurances sans mon autorisation.

Quelqu'un m'a forcé à lui céder la gestion de mes affaires ou à lui signer une procuration, à vendre ma maison ou à changer mon testament.



Les conséquences des crimes financiers peuvent être plus lourdes pour les gens du Nouveau-Brunswick âgés de plus de 50 ans, car ceux-ci ont souvent moins de temps pour se remettre d'une perte financière.

N'importe qui peut être victime de fraudes, d'escroqueries et de maltraitance financière. Toutefois, la perte progressive d'autonomie liée au vieillissement rend les personnes plus vulnérables à l'influence ou aux pressions de leur entourage.

Pour des choix financiers éclairés.

finfo.ca

L'information contenue dans cette brochure est fournie à titre strictement informatif. La Commission n'offre pas de conseils d'ordre financier ou juridique, ni ne recommande aucun de ces produits et services en particulier.

mai 2026